



DECLARATION LIMINAIRE CTL 17 mars 2022

Monsieur le Président,

nous commencerons cette séance en exprimant notre soutien et notre solidarité à l'égard de la population et des salariés en Ukraine, principales victimes d'une agression militaire menée au mépris du droit international et de la charte des Nations unies.

Nous ne pouvons poursuivre sans évoquer le dégel du point d'indice. ENFIN !!!

FO Fonction publique n'a eu de cesse d'exiger l'augmentation de la valeur du point d'indice et l'ouverture de négociations sur les rémunérations depuis le début du quinquennat. Mais force est de constater que cette proposition est bien tardive et reste à préciser.

En effet, suite à l'annonce de la ministre de la Transformation et de la Fonction publique, les « concertations » pour déterminer le montant de la revalorisation ne commenceront qu'après les élections présidentielles et l'application de cette mesure ne pourra être concrète qu'après une loi de finances rectificative votée par le nouveau Parlement donc après les élections législatives.

FO ne peut se satisfaire de cette méthode très particulière !

C'est maintenant que des mesures urgentes doivent être prises dans le cadre de réelles négociations. Les agents publics ont déjà subi des pertes de pouvoir d'achat énormes, attendre le résultat de scrutins électoraux pour prendre des décisions n'est pas acceptable !

Depuis des mois, FO Fonction publique alerte le gouvernement sur l'indispensable revalorisation du point d'indice pour compenser une inflation sans précédent en 2021 qui se poursuit en 2022.

A contrario, le gouvernement s'est contenté de relever le salaire des agents publics passés en dessous du SMIC. De fait, 99 % des agents subissent de plein fouet l'inflation et une baisse drastique de leur pouvoir d'achat.

Cette mesure ne nous fera pas oublier que ce quinquennat a été le premier où les salaires auront été gelés sur les cinq ans de la mandature.

Depuis 2000, les fonctionnaires ont perdu 22 % de pouvoir d'achat.

Avec une inflation prévue de 4 % en 2022, la revalorisation annoncée avant l'été ne peut être inférieure à 4 %.

De plus, un plan pluriannuel de revalorisation du point d'indice doit être engagé afin de compenser les pertes subies, sans oublier une amélioration de la grille indiciaire pour redonner de l'attractivité à l'emploi public et du sens au principe de carrière.

FO Fonction publique continuera de porter ses revendications avant, pendant et après les échéances politiques, en toute indépendance.

Nous ne pouvons, enfin, passer sous silence le sujet des retraites et de l'âge de départ.

Cette question est déjà au cœur de l'élection présidentielle et les propositions diverses qui fleurissent ne sont pas forcément un gage de progrès pour les salariés !

Plusieurs candidats, dont l'actuel Président de la République, proposent de reculer l'âge légal de départ en retraite à 65 ans. FO considère que cela est inacceptable pour plusieurs raisons.

D'une part, parce que cela revient à transformer l'élection présidentielle en pseudo-référendum sur ce sujet quand on sait que les motivations du vote pour tel ou tel candidat ou candidate sont diverses, et n'ont que peu à voir avec le sujet en question.

D'autre part, parce que le recul de l'âge de la retraite aura comme seul effet de baisser globalement le niveau des pensions alors que le seul effet des réformes passées – elles-mêmes très pénalisantes pour les salariés (recul à 62 ans et allongement de la durée de cotisation à 43 ans, désindexation des pensions des salaires) – conduira à horizon 2070 à une baisse de 2 points de PIB du niveau global des pensions.

De plus, un tel recul serait profondément injuste puisqu'il pénalisera les salariés ayant commencé à travailler tôt, ceux qui exercent des métiers pénibles, ceux qui sont les moins qualifiés et qui ont donc des carrières hachées, alors que concrètement, cela ne change rien pour les salariés ayant commencé tard, notamment du fait de leurs études.

De ce point de vue annoncer une pension minimum à 1 100€ mensuels pour une carrière complète, à taux plein au SMIC, ne constitue en rien un progrès par rapport à la situation actuelle puisque c'est déjà le cas !.

FO réitère qu'aujourd'hui, il faut assurer la possibilité pour tout un chacun, de l'entrée dans la vie active jusqu'au moment de faire valoir sa retraite, de bénéficier d'un emploi pérenne à temps plein et d'améliorer la rémunération du travail.

Annoncer le recul de l'âge comme solution à l'équilibre financier des retraites est une forme d'aveu d'impuissance à améliorer la qualité de l'emploi pour toutes et tous.

FO s'est opposée au système universel de retraite par points qui n'avait d'autre finalité que de contraindre au fil du temps à devoir reculer l'âge effectif de la retraite avec le système d'âge pivot. FO s'oppose à toute autre réforme conduisant à dégrader les droits à la retraite et à reculer l'âge pour en bénéficier.

Nous en venons maintenant au sujet unique de ce CTL : l'utilisation du Fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail.

Sachant qu'en l'absence d'accord des organisations syndicales, l'enveloppe serait redistribuée aux autres départements, FO DGFIP 05 s'est inscrit dès le départ dans une volonté de consensus afin d'obtenir le maximum pour les agents, de renforcer la cohésion et le collectif de travail des équipes.

Cependant, nous n'oublions pas que ce sont les réformes incessantes imposées aux personnels, les restructurations, les suppressions d'emplois, la smicardisation d'un nombre toujours plus élevé de fonctionnaires qui dégradent le plus les conditions de travail et de vie au travail pour reprendre le vocable de l'administration.

C'est bien la politique des gouvernements successifs pour la Fonction publique qui a des effets désastreux en matière de conditions de travail, de santé et sécurité au travail.

C'est bien la politique du DG et votre politique locale qui ont contribué à la dégradation forte des conditions de travail des agents de la DGFIP !

Ce fond spécial ne peut en aucune façon faire passer l'amère potion du NRP dont l'administration poursuit le déploiement, avec toutes ses conséquences délétères sur l'exercice des missions et les conditions de travail des agents !

L'utilisation de cette enveloppe par les agents et les représentants du personnel ne vous dédouane en rien de vos actions et de votre responsabilité en termes de destruction du Service public républicain et de destruction de conditions de travail !!